

Marie est encore *Souveraine du ciel et de la terre* ; elle a sur toutes les créatures un domaine spécial, dit Suarez ; aussi l'Eglise l'appelle sa reine, sa maîtresse, et le quatrième concile œcuménique la proclama solennellement “ la Souveraine de tous les chrétiens.”

De ces titres magnifiques donnés à Marie, et qui montrent son immense pouvoir, il résulte pour nous une nécessité absolue de recourir à son intercession ; sa médiation n'est pas seulement utile, elle est nécessaire dans l'œuvre du salut.

“ Sans doute, dit saint Liguori, nous ne disons pas que Dieu ne peut pas, nous disons que *Dieu ne veut pas nous accorder de grâce sans le moyen de sa Mère.*”

“ Jésus est le seul médiateur de justice et qui puisse prier en son propre nom, appuyé sur ses mérites et son droit ; *Marie elle-même n'obtient que par les mérites du Sauveur et en vertu d'une prière faite au nom de Jésus-Christ* ; néanmoins tel est l'ordre librement voulu de Dieu, que la médiation de Marie intervienne toujours dans la dispensation de la grâce. Cet ordre répare admirablement l'économie viciée et détruite par le péché.”

(St Bernard).

Nous pouvons déjà inférer de ces autorités, pour le sujet qui nous occupe, cette conséquence : si tout nous vient par Marie, *l'Eucharistie qui est la grâce des grâces, est donc aussi le fruit de sa médiation.* Cette conclusion n'est que rigoureuse. Si Marie est la souveraine et universelle dispensatrice de la grâce, à cause de sa maternité spirituelle sur les hommes, elle doit leur dispenser la meilleure des grâces, celle d'où dépend surtout leur persévérance, la “ *Bonne grâce*,” par excellence, c'est-à-dire l'Eucharistie.

b) Mais, indiquons ici le fondement principal de ce pouvoir de Marie.

Si Marie, dit Suarez, est appelée à dispenser toutes les grâces que nous a acquises la rédemption, c'est à cause de la manière toute particulière dont elle a coopéré à cette grande œuvre. Car, bien qu'elle ne nous ait pas proprement rachetés, et qu'elle ne nous ait rien mérité en rigueur de justice, cependant *elle a été la Corédemptrice du genre humain (adjutrix redemptionis*, dit le B. Albert le Grand), par sa coopération singulière à notre salut. En effet, Marie a donné au Sauveur, de sa propre substance, l'humanité sainte qui a été le prix de notre salut.